

Amas de galets. Pourquoi c'est un risque pour le littoral

T ABONNÉ

ANAÏS RIBOT AVEC ISABELLE PIETRI

Publié le 25 juillet 2019 à 18h53

4 VOIR LES COMMENTAIRES



Ce jeudi, Sophie Coat, conservatrice de la réserve naturelle, des élus et des bénévoles de l'association Bretagne vivante ont effectué une opération de sensibilisation aux méfaits des empilements de galets qui prolifèrent sur le littoral breton, en déconstruisant des cairns installés sur le Sillon de Camaret-sur-Mer.

Esthétiques mais pas sans danger pour le littoral, les amas de galets ou « cairn » sont apparus sur les côtes bretonnes ces dernières années, au risque de perturber l'écosystème local. Du côté de Camaret-sur-Mer (29), des opérations de sensibilisation vont être menées.

Briseurs de houle, support des plantes qui constituent la lande et lieu de nidification pour les gravelots, petits oiseaux côtiers, les galets sont essentiels à la vie des rivages bretons. Alors, quand ils sont ramassés par des promeneurs et entassés pour former des cairns, c'est tout l'environnement qui est déstabilisé.

Plus connus en montagne, les cairns marquent le chemin et les carrefours des marcheurs depuis des temps immémoriaux, mais ces compositions minérales sont apparues en bord de mer il y a une petite dizaine d'années, selon Didier Olivry, délégué régional du conservatoire du littoral. Ce phénomène n'est pas étendu à toute la Bretagne mais est resté localisé comme à Camaret-sur-Mer (29) ou encore au cap Fréhel (22) et à la pointe du Raz (29).

Un geste qui n'est pas anodin

Si empiler des cailloux et jouer avec la gravité pour construire des sculptures éphémères paraît être un jeu innocent, Didier Olivry rappelle qu'il n'en est rien car « des plantes très spécialisées qui résistent aux embruns, à la pauvreté du sol et au piétinement » poussent à la Pointe du Raz ou au cap Fréhel. Or, « quand on arrache les cailloux il faut plusieurs années pour reconstruire un tapis végétal ». Le conservatoire

du littoral a dû mettre un terme au phénomène des cairns de façon radicale, en évacuant des tonnes de galets et de pierres et ainsi rendre impossible le façonnement de ces amas, faute de moyens. En effet, le comportement des promeneurs mettait en danger ces sites car « quand tous les cailloux sont empilés, les gens vont déchausser les pierres de la falaise ». Cet acte peut avoir des conséquences lourdes comme des risques d'érosion ou d'infiltration d'eau dans le promontoire rocheux. Alors, la seule « solution qu'on avait trouvée pour conserver les deux sites, c'était d'assécher la ressource », déclare Didier Olivry.

Une solution inapplicable sur les plages de galets comme à Camaret-sur-Mer, où ils « forment un système de protection du littoral. C'est extrêmement performant pour lutter contre la houle », d'après le délégué du conservatoire. Ils protègent donc les rivages bretons de l'érosion alors que les tempêtes s'intensifient. De plus, ils constituent un élément essentiel de l'environnement car « le chou marin y fleurit » et les gravelots à collier interrompu y « pondent à même les cailloux ».

Sensibiliser la population

Pour éviter que les cairns ne se multiplient, le conservatoire du littoral sensibilise la population, une mission parfois compliquée. Didier Olivry et l'établissement public ont mis en place des panneaux spécifiques mais « les gens ne comprenaient pas les panneaux, on retrouvait des amas de galets à leur pied ». De plus, « les personnes ont l'impression de participer à une œuvre culturelle et qu'il y a plein de cailloux, donc c'est difficile de faire comprendre que ce n'est pas une bonne pratique ». Mais des galets, il n'y en a pas « plein », ils semblent nombreux aux yeux des visiteurs mais ils sont issus d'un processus millénaire et la ressource n'est pas renouvelable. Par exemple, les galets de la réserve naturelle régionale du Sillon de Talbert (22) ont été façonnés « suite à la dernière déglaciation », il y a des milliers d'années, selon le délégué du conservatoire du littoral.

À Camaret-sur-Mer, une opération de déconstruction a été menée, ce jeudi, par des élus et des gestionnaires d'espaces naturels qui ont rappelé que les prélèvements de nature à compromettre l'intégrité du littoral sont interdits et passibles d'une amende de 1 500 € sur tout le littoral français. Dans leur sillage, la communauté de communes prévoit de faire la saison prochaine une campagne sensibilisation à l'aide d'une affiche « pédagogique » qui sera diffusée dans toutes les structures touristiques et chez les gestionnaires du littoral breton.

Retrouvez **plus d'articles** et **créez vos alertes mail**

Cairn Galets Protection du littoral

DÉCOUVREZ LA NEWSLETTER AUJOURD'HUI EN BRETAGNE

DU LUNDI AU DIMANCHE À 18H00, LES FAITS MARQUANTS DU JOUR EN BRETAGNE

Adresse email

communication@comcom-crozon.bzh

JE M'INSCRIS

Je souhaite recevoir les offres du Groupe
Télégramme et de ses partenaires